

ANNEXE 5 CONDITIONS PRIVILEGIEES

Cette annexe ne constitue pas une publicité.

Il est rappelé que l'Indicateur ne peut donc adresser au Client cette annexe, ni ne peut exposer oralement ou par écrit les conditions ci-après décrites.

○ **Découvrir LCL** :

Prime de 50€ au nouveau client LCL pour l'ouverture d'un 1^{er} compte dépôt avec domiciliation de salaire (Le compte devra avoir enregistré au cours d'une période de 3 mois de fonctionnement un nombre mensuel minimum de 3 opérations, hors opérations liées à une perception de frais de la Banque ou d'une cotisation à un produit souscrit auprès de la Banque, ou d'une domiciliation de revenus).

Le versement de la prime sera effectué sur le dit compte de dépôt tenu dans les livres de la Banque.

- Réduction 50% sur votre carte bancaire pendant 1 an sur l'ensemble de la gamme
- Gratuité à nos services Simplicio dans l'accompagnement de transfert des prélèvements et des démarches administratives en cas de changement de banque

○ **Préparer l'avenir de ses enfants** :

- Prime de 30€ pour l'ouverture d'un 1^{er} compte Epargne aux enfants de nos nouveaux clients
La prime ne pourra être considérée comme l'apport initial réglementaire du compte épargne.
- Barème privilégié relatif aux financements des études des enfants .

○ **Accompagner les projets de nos clients** :

- Par la mise à disposition de nos réseaux d'expert
 - Accès gratuit et illimité aux sélections des programmes immobiliers ANGLE Neuf (filiale LCL)
 - Accès gratuit à l'élaboration d'un Bilan patrimonial personnalisé
- Par le Financement :
 - Prêt immobilier : éligibilité à un Barème « Privilège » dont gratuité des frais de dossier + exonération d'indemnité de remboursement par anticipation (Sauf rachat confrère)
 - Solution Conso : éligibilité à un barème « Privilège » dont gratuité des frais de dossier.
- Par l'Epargne :
 - Gratuité d'un Bilan patrimonial
 - Solution de placement Assurance Vie : -50% sur Droits d'entrée sur versement contrat d'assurance vie LCL (versement initial ou complémentaires)
 - Solution de placement OPC (Organisme Placements collectifs) : -30% sur Droits d'entrée
 -

Conformément à la législation en vigueur, l'ouverture du compte épargne est soumise à un versement initial minimum. Ce versement devra être inscrit au crédit dudit compte sous un délai maximum de 48H suivant son ouverture.

Gratuité à nos services Simplicio dans l'accompagnement de transfert des prélèvements et des démarches administratives en cas de changement de banque